

INSTRUCTIONS DE COURSE - RAID EMERAUDE

Les 21 ET 22 juin à SAINT-LUNAIRE

Grade 4 – CATAMARANS

Organisé par le YCSL

YACHT CLUB DE SAINT-LUNAIRE

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule : L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes

- **F18**
- **VIPER qui disputeront leur Coupe Nationale(NATIONAL)**
- **Inter série CATAMARANS (C1 et C3)**

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025/2028
- le règlement pour prévenir les abordages en mer (RIPAM).
- les règles d'équipement des Voiliers (REV) en cours de validité,
- les règles de classe, sauf l'une quelconque d'entre elles si elle est modifiée par les présentes Instructions Générales de Course (IC),
- l'Avis de Course,
- les présentes IC, et annexe(s) et leurs éventuels avenants,
- La langue officielle de l'épreuve est le français.

1.2 Les règles de course modifiées par les présentes Instructions Générales de Course sont : Signaux de course, 28.1, 29.1, 30.1, 30.2, 30.3, 30.4, 32, 35, préambule du chapitre 4, 44.2, 60.1.a, 61.1.b, 61.3, 62, 63.1, 66, A4 et A5 ;

1.3 En application de l'article 20.3. (d) (i) du Code de Publicité (ISAF), chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques, dans les 25% avant, les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription. La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer. L'épreuve est courue sous la catégorie C de publicité.

1.4 Jauge. Le compas électronique est autorisé, ceci modifie si nécessaire les règles de jauge de classe.

1.5 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Conformément à la RCV 90.2(c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Un arbitre ou un membre de l'autorité organisatrice (AO) les communiquera à chaque équipage qui devra accuser réception.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est emplacement ou mis en ligne sur

le site WhatsApp de l'épreuve « Raid Emeraude 2025 Tableau Officiel», ainsi que sur le site WEB du RAID <https://www.ycsl.net/raidemeraude>

3.2 le CANAL VHF 06 sera utilisé pendant l'épreuve

Raid Emeraude 2025
Tableau Officiel
Groupe WhatsApp



4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement (A utiliser quand l'AO fournit de l'équipement, par exemple des balises ou des numéros d'étrave) (supprimer si non utilisé)

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le Quart Nord-Ouest du Club House.

5.2 Le pavillon "Aperçu" sur "H" avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifie : "La course est retardée, il est interdit aux concurrents de se mettre à l'eau ; le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 minutes après que l'"Aperçu" sur "H" aura été amené. Ceci modifie "Signaux de Course

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Le programme prévu est le suivant :

Vendredi 20 JUIN : - de 10H00 à 20h00 : Confirmation des inscriptions au YCSL

Samedi 21 JUIN : - à 9H00 : Briefing des équipages
- à 10H00 : 1er signal d'avertissement du jour
- à 19h00 : Soirée des équipages au YCSL (Pot + repas)

Dimanche 22 JUIN : - à 9H00 : Briefing des équipages
- à 10H00 : 1er signal d'avertissement du jour
- à 16h00 : Résultats et remise des prix au YCSL

6.2 Le nombre de courses prévu au programme est laissé à l'appréciation du Comité de Course,

6.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10h00

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont

- F18 : BLANC
- VIPER : JAUNE
- C1 : VIOLET
- C3 : ROSE

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **Annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont flamme numérique ou tableau au choix.

9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant

à Tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

10.1 Voir l'Annexe PARCOURS

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Voir l'Annexe PARCOURS

12. LE DEPART

12.1 Procédure de départ : Le départ sera donné en application de la règle 26 des RCV :

MINUTES AVANT			
LE SIGNAL DE DEPART	SIGNAL VISUEL	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
5	Pavillon de classe envoyé	UN	Signal d'avertissement
4	Pavillon préparatoire envoyé	UN	Signal préparatoire
1	Pavillon préparatoire affalé	UN LONG	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	UN	Signal de Départ

12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord

12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes (temps par défaut à modifier le cas échéant) après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Ligne de départ modifiée : Le comité de course se réserve le droit de modifier la position initiale de la ligne de départ. Les concurrents en seront informés par l'envoi sur le bateau comité du pavillon "L" qui signifie "La position de la ligne de départ est déplacée, suivez ce bateau en convoiage" (modification de signaux de course). Ce convoiage doit être effectué à proximité du bateau comité. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner pour l'équipage concerné une disqualification.

L'envoi du signal d'avertissement débutera 1mn après l'amenée du pavillon "L". Cette nouvelle ligne sera matérialisée par le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée cylindrique jaune à l'extrémité bâbord.

Le numéro de la première marque sera affiché sur le bateau comité.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 Position. La position de la ligne d'arrivée du parcours normal est définie dans l'Annexe parcours. En cas de difficulté, le bateau comité de course pourra maintenir sa position sur la ligne à l'aide du moteur.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 Pénalités applicables :

- Les pénalités mentionnées dans les présentes IC, peuvent être exprimées en temps ou en pourcentage de temps.
- Pour les courses en classe monotype, il s'agit du temps réel. Pour les courses en inter série, il s'agit du temps compensé,

15.3 Barème des pénalités :

- a) **DNC, DNS, RET, DNF : Temps du dernier bateau de sa série ayant fini après avoir effectué le parcours + 15%, ceci modifie la règle A4.2.**
- b) **DSQ : Temps du dernier bateau de sa série ayant fini après avoir effectué le parcours + 15%,**
- c) **Infraction aux règles : 29.1 ou 30.1 ou 30.2 ou 30.3 ou 30.4 :**
 - **OCS** : temps de course réalisé par le bateau + 30 min (ceci modifie 29.1, 30.1 et A.4),
 - **ZFP** : temps de course réalisé par le bateau + 30 min (ceci modifie 30.2),
 - **BFD et UFD** : temps de course réalisé par le bateau + 60 min (ceci modifie 30.3 et 30.4).

La pénalité effective étant limitée par l'obtention d'un temps global de course ne dépassant pas celui des DSQ.
- d) **Défaut d'émargement : chaque pénalité correspond en temps, à 15 minutes.**
- e) **Après instruction, infraction à une règle du chapitre 2** : non réparée mais reconnue avant instruction, la pénalité ne sera pas inférieure à 25% de son temps réel de course. La même infraction non reconnue avant instruction (DSQ au sens de l'alinéa (b)).
- f) **Après instruction, Infraction aux autres règles que celles du chapitre 2** : non réparée mais reconnue avant instruction en le déclarant par écrit dans le délai prescrit par les IC, la pénalité sera laissée à l'appréciation du comité de réclamation, mais ne sera pas inférieure à 10% de son temps réel mis pour effectuer le parcours. Pour la même infraction, non reconnue, et établie, la pénalité ne sera pas inférieure à 30% de son temps réel mis pour effectuer le parcours.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont indiqués dans l'Annexe PARCOURS
- 16.2 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a))

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (30 minutes le dernier jour) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au YCSL.
- 17.3 Des avis seront affichés (et publiés sur le site WhatsApp de l'épreuve) au plus tard 30 minutes (temps par défaut à modifier le cas échéant) après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au YCSL. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Instruction : dans la mesure du possible, les réclamations seront jugées le jour même; en cas d'impossibilité elles seront jugées à l'issue de la régata et les concurrents en seront informés par affichage.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve : 1 (une course)
- 18.2 Toutes les courses courues et validées sont prises en compte pour le classement.
- 18.3 Un résultat F18, VIPER, Inter série C1 et Inter série C3 distinct sera effectué.
- 18.4 Le classement s'effectuera en temps cumulé par addition des temps réels (monotypie) ou temps compensés (Inter série) réalisés, dans chaque course courue et validée, augmentés si nécessaire, des éventuelles pénalités applicables de chaque course.
- 18.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.6 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à heure, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour. (supprimer si non utilisé)

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 Un système d'émargement sera mis en place sous le chapiteau de l'organisation

- 19.1.1 Il est obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre. Au départ, il est ouvert 1 heure avant le 1er signal d'avertissement du jour et au retour il est clos à l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 19.1.2 Le non-respect de chaque élargement entraînera une pénalité appliquée à la course du jour la plus proche, courue par le concurrent, et ceci sans instruction (modification de la règle 63.1 des RCV). Le non-respect des contrôles sortie et retour entraîne la même pénalité à toutes les courses du jour. Pénalités mentionnées en 15 de ces IC.
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible sur le canal de course.
- 19.3 Des consignes particulières peuvent être précisées en annexe, notamment relativement à une surveillance des équipages entre eux.
- 19.4 Réduction ou Annulation d'une course après le départ.
En cas d'annulation d'une course, ou de réduction, après le départ par le comité de course, le reste du parcours sera effectué en convoi en navigation groupée. Les concurrents devront se conformer aux directives du comité de course,
- 19.5 Demande d'abandon d'un ou de plusieurs équipages par le comité de course.
- Pour des raisons de sécurité, le comité de course se réserve la possibilité de demander, à une marque, à un (des) concurrent(s) attardé(s) d'abandonner la course soit en regagnant directement la ligne d'arrivée soit en étant pris en remorque. Cette décision peut intervenir au-delà de 30 minutes après le passage, à cette marque, du 1er concurrent de la série concernée.
 - Lorsque cette obligation s'applique, un bateau du comité de course, à la marque, arbore un pavillon "K" et signale l'opération par des signaux sonores répétitifs (ceci modifie signaux de course).
 - Le(s) concurrent(s) concerné(s) par cette décision du comité de course devra (ont) passer entre le bateau du comité et la marque (modification de R28), suivre les instructions du comité de course, et se conformer aux injonctions du commissaire de course.
 - Le(s) concurrent(s) concerné(s) par cette action du comité de course sera (ont) classé(s) après les concurrents ayant réalisé le parcours normal, et dans leur ordre de passage à cette marque (modification de R 35, A4 et A5). Après leur passage de marque, ils rejoindront directement le lieu d'atterrissage initialement prévu, mais ne devront pas franchir la ligne d'arrivée prévue initialement pour cette course. La première infraction à cette règle entraînera pour la course concernée, après instruction, la disqualification du (des) concurrent(s) concerné(s) ; une deuxième infraction à cette règle entraînera pour le(s) concurrent(s) concerné(s) une disqualification sur les différentes courses de l'épreuve.
 - Le temps de course (fictif) des concurrents concerné correspondra à leur temps au passage de la marque, multiplié par un coefficient suffisant lié au pourcentage de parcours restant à couvrir, temps fictif supérieur au temps du Le temps de course (fictif) des concurrents concerné correspondra à leur temps au passage de la marque, multiplié dernier de leur série ou classe ayant effectué le parcours complet.
 - A partir du classement provisoire ainsi obtenu, le score définitif de la course, pour les bateaux DNF, est établi ensuite en application de l'article 15 des présentes IC.
- 19.6 Matériel de sécurité : Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par les règles de classes, et par la réglementation en vigueur. Durant toute l'épreuve le port de la brassière est obligatoire. De plus l'équipement de sécurité suivant pourra être contrôlé ou mesuré :

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- 1 pagaie d'un mètre au moins
- 1 bout de remorquage à poste de 15m de long et 6mm de diamètre minimum
- 1 bout de redressage à poste de 4m de long et de 10mm de diamètre minimum
- 2 brassières homologuées ou certifiées CE et combinaison iso thermique
- 2 bâtons de schimolum ou 2 flashes lights portés par l'équipage pendant toute la durée des parcours.
- 2 feux rouges à main accessibles sur le bateau.
- 1 couteau à poste sur la martingale.

EQUIPEMENT CONSEILLE :

- 1 VHF portable bloquée sur le 06 organisation et 16 CROSS
- 1 téléphone portable (dans une pochette étanche) avec 2 numéros en mémoire :
 - Organisateur : Comité de Course (Numéro donné pendant le briefing)
 - CROSS : 196

19.7 Balisage maritime : Le respect du balisage maritime relève de l'entière responsabilité de chaque skipper.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 Contrôle à terre : Dès, leur retour à terre les équipages sont tenus de consulter le panneau officiel pour vérifier leur éventuelle convocation à la jauge.

21.4 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par une **flamme rose**

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **parc à bateaux**.

26. PRIX

Des prix seront distribués

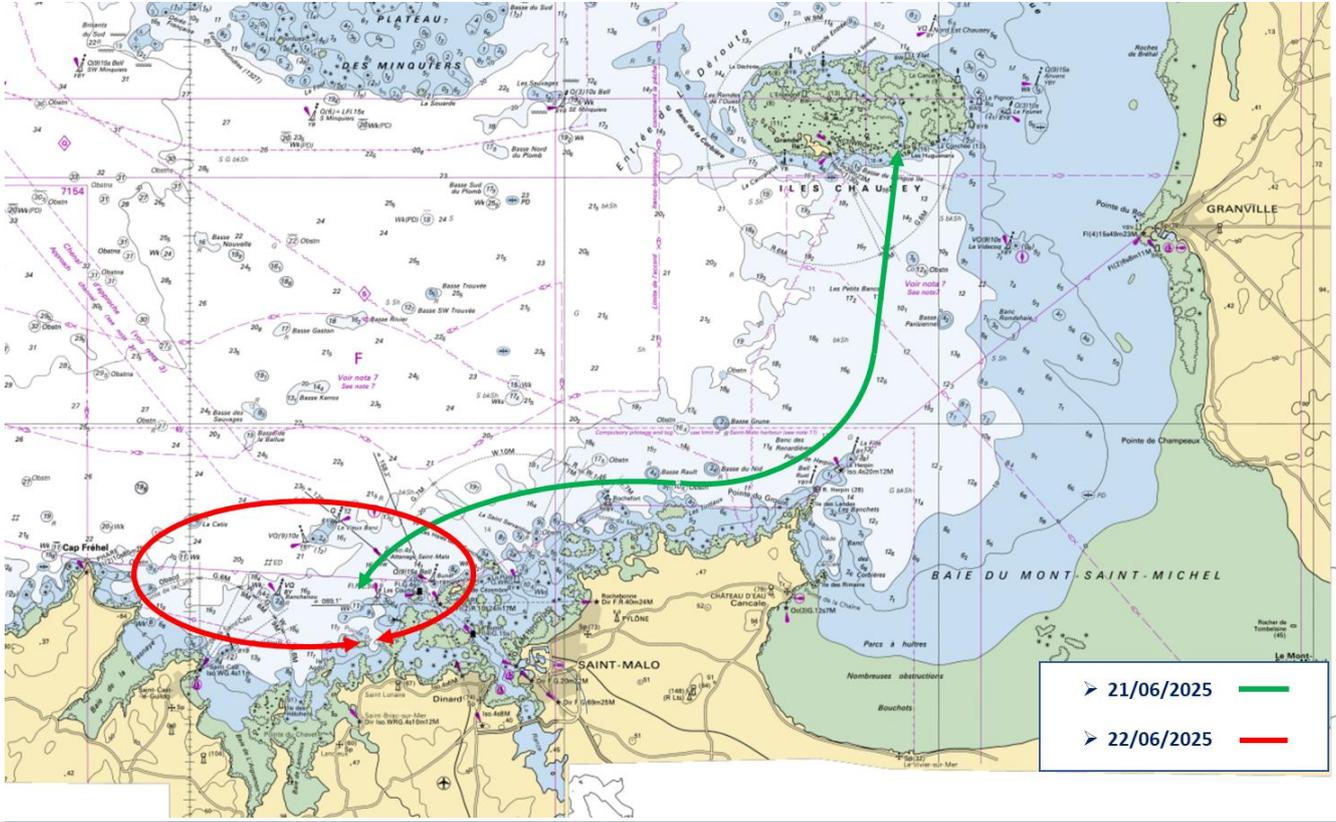
Arbitres désignés :

Président du comité de course	: Hervé Despres
Président du jury	: Patrick Celton
Canal VHF	: VHF06

ANNEXE ZONES DE COURSE



Les cartes qui vous sont fournies ne sont ni des documents officiels, ni des cartes de navigation. Elles servent uniquement à « schématiser » le parcours.



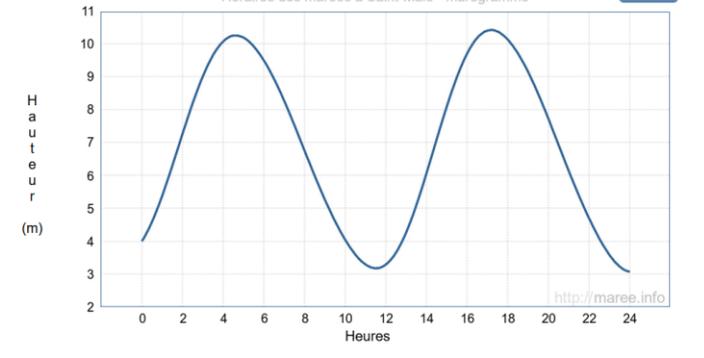
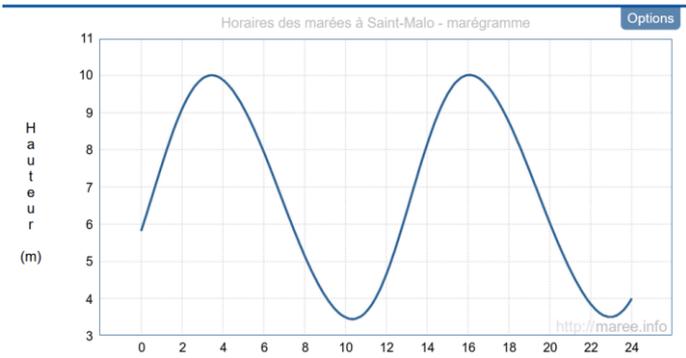
Horaire des marées à Saint-Malo

Samedi 21 Juin 2025 UTC+2 Semaine 25 48°38' N 2°00' W
Lever du soleil : 06h07 Dernier croissant de lune Coucher du soleil : 22h12

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM 58		03h26	06h54	01h09	10,00m	6,55m	0,55m	1,64m	3,28m
BM		10h20	05h43	00h57	3,45m	6,56m	0,55m	1,64m	3,28m
PM 61		16h03	06h54	01h09	10,01m	6,50m	0,54m	1,63m	3,25m
BM		22h57			3,51m				

Dimanche 22 Juin 2025 UTC+2 Semaine 25 48°38' N 2°00' W
Lever du soleil : 06h07 Dernier croissant de lune Coucher du soleil : 22h12

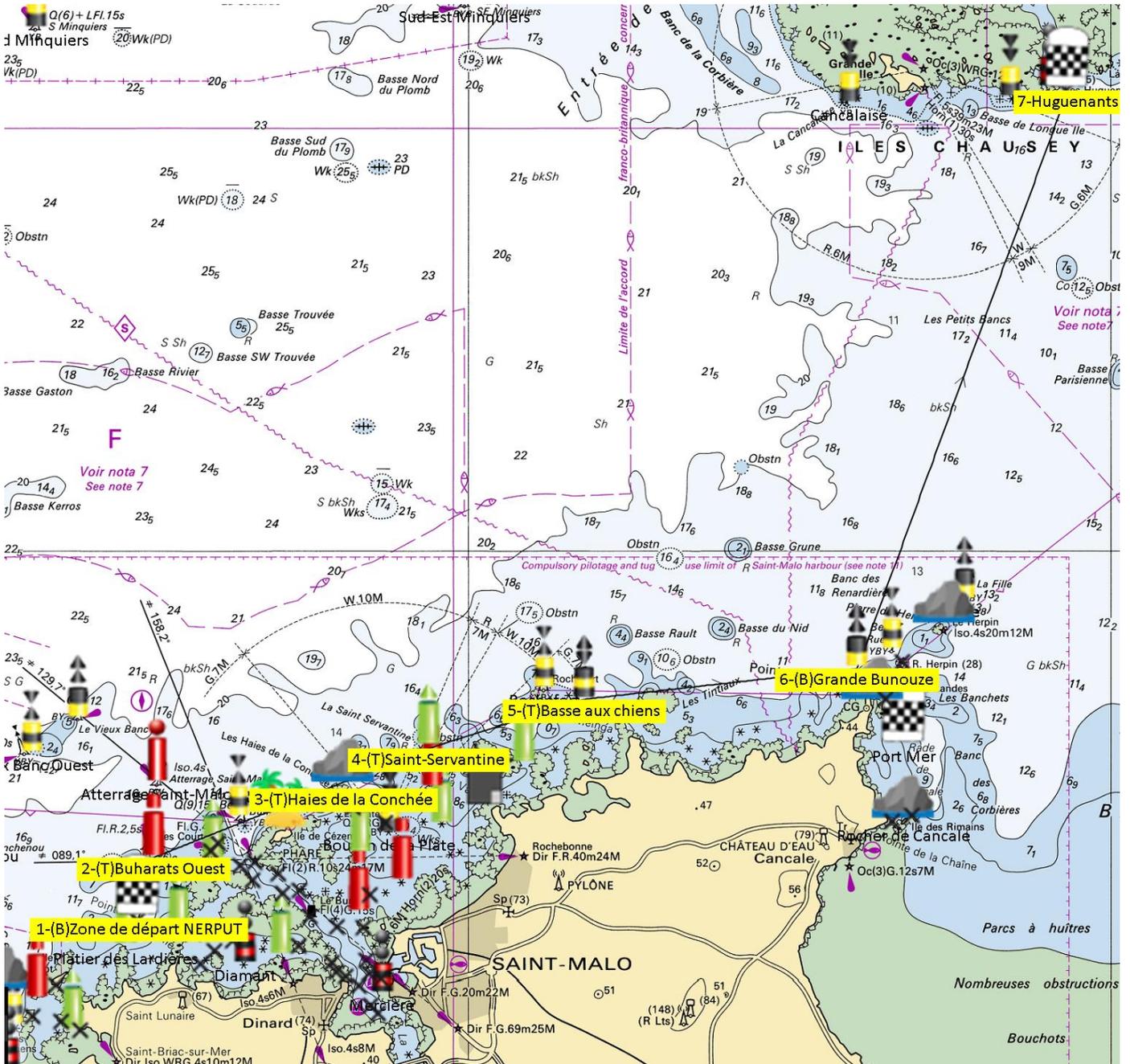
	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM 64		04h36	06h54	01h09	10,25m	7,08m	0,59m	1,77m	3,54m
BM		11h30	05h41	00h56	3,17m	7,25m	0,60m	1,81m	3,63m
PM 67		17h11			10,42m				



ANNEXE PARCOURS

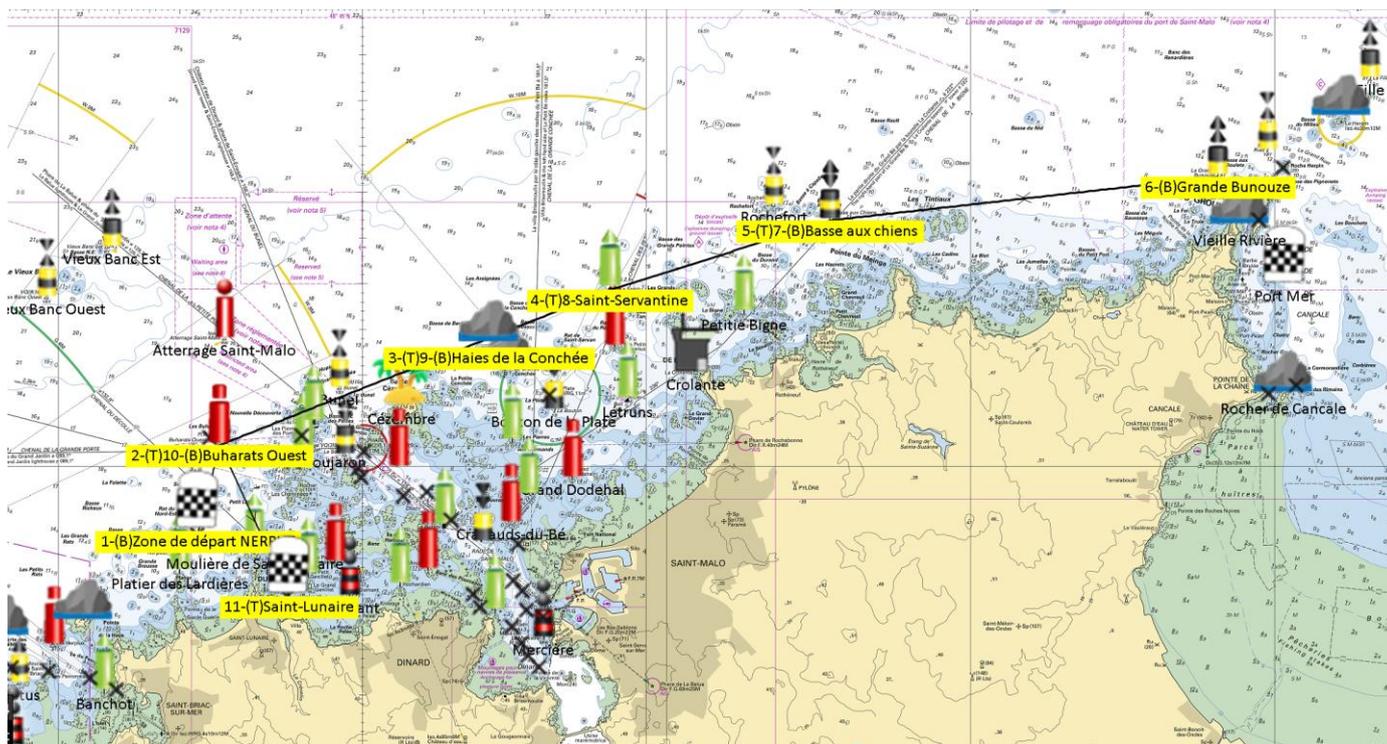
- A. A une porte, les bateaux doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente.**
- B. Réduction de parcours après le départ.**
- (i) application de la règle 32 des RCV.
 - (ii) Le pavillon "L" envoyé sur le bateau comité de course qui a signalé la réduction de parcours signifie : "Un nouveau départ peut être donné à cette marque, les concurrents devront alors terminer le parcours tel que défini initialement".
 - (iii) POINTAGE OFFICIEL AUX MARQUES.
 - Aux marques comportant un astérisque (*) dans l'Annexe parcours, si un bateau du comité de course arborant le pavillon Z (modification des signaux de course) se tient près de la marque du côté parcours, (la marque gardant son côté requis), il effectue un pointage officiel des concurrents. Le bateau comité pourra émettre des signaux sonores répétitifs à l'approche des concurrents.
 - Si après le passage de cette marque la course ne peut être terminée normalement (pour n'importe quelle raison), le pointage effectué à cette marque sera compté comme ordre d'arrivée de la course. Le pointage sera effectué en application de la définition de Finir des RCV. Les concurrents devront continuer leur course.
 - Si par la suite, le Comité de course décide d'arrêter la course (pour n'importe quelle raison) il arbore les pavillons Aperçu sur S (modification des signaux de course) signifiant :
 - La course est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ; tout évènement susceptible de donner lieu à une Réclamation (entre concurrents ou concurrents et comité) survenant après le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course sera réputé être survenu alors que les bateaux concernés ne sont plus en course.
 - Le comité de course pourra confirmer ces indications par V.H.F, mais l'absence d'information par VHF ne pourra donner lieu à une demande de réparation.
- C. Aux marques comportant un astérisque (*),**
- il pourra y avoir une réduction de parcours selon l'article 13.3 des IC (pavillons « C », « O » ou « S »). Ainsi qu'un pointage officiel pavillon « Z » (voir ci-dessus)
 - Pour des raisons de sécurité, le comité de course se réserve la possibilité de demander, à une marque, à un (des) concurrent(s) attardé(s) d'abandonner la course soit en regagnant directement la ligne d'arrivée soit en étant pris en remorque.
 - Cette décision peut intervenir au delà de 30 minutes après le passage, à cette marque, du 1er concurrent de la série concernée. Un pavillon « K » sera hissé depuis l'un des bateaux Comité en charge de la sécurité. (CF art 24.3 des IC).

PARCOURS 1 : 21,8 MN



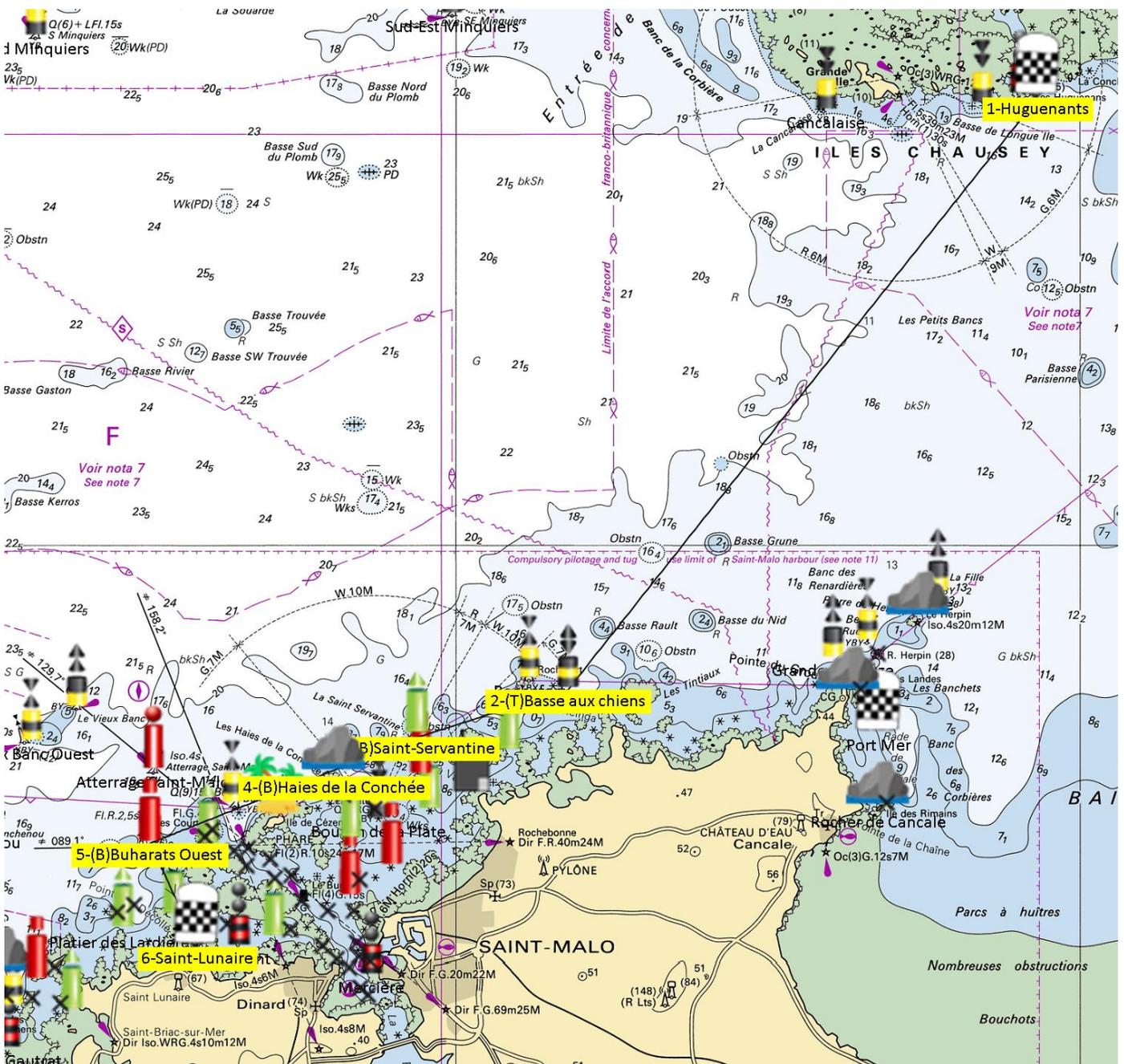
Ordre	Waypoint	Côté	Position
1	Zone de départ NERPUT	Départ	48°39,296 N 002°07,710 W
2	Buharats Ouest	Contourner Trib,	48°40,236 N 002°07,358 W
3	Haies de la Conchée	Laisser Trib,	48°41,305 N 002°02,932 W
4	Saint-Servantine (*)	Laisser Trib,	48°41,930 N 002°00,937 W
5	Basse aux chiens	Laisser Trib,	48°42,691 N 001°57,322 W
6	Grande Bunouze (*)	Contourner Bâb,	48°43,167 N 001°50,944 W
7	Huguenants	Arrivée	48°52,123 N 001°46,028 W

PARCOURS 2 : 25,4 MN



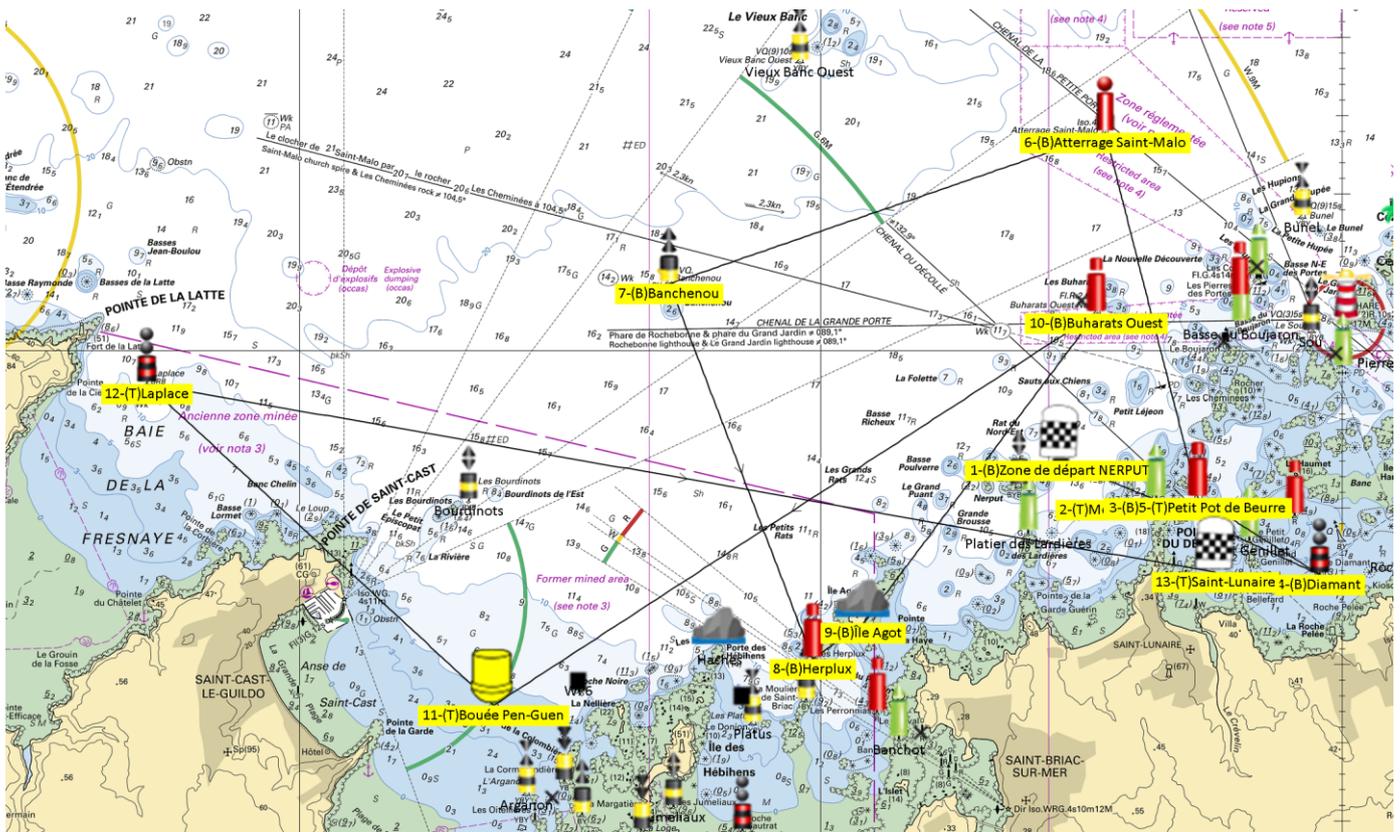
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Zone de départ NERPUT	Départ		48°39,296 N 002°07,710 W
2	Buharats Ouest	Contourner	Trib,	48°40,236 N 002°07,358 W
3	Haies de la Conchée	Laisser	Trib,	48°41,305 N 002°02,932 W
4	Saint-Servantine (*)	Laisser	Trib,	48°41,930 N 002°00,937 W
5	Basse aux chiens	Laisser	Trib,	48°42,691 N 001°57,322 W
6	Grande Bunouze (*)	Contourner	Bâb,	48°43,167 N 001°50,944 W
7	Basse aux chiens	Laisser	Bâb,	48°42,691 N 001°57,322 W
8	Saint-Servantine (*)	Laisser	Bâb,	48°41,930 N 002°00,937 W
9	Haies de la Conchée	Laisser	Bâb,	48°41,305 N 002°02,932 W
10	Buharats Ouest	Contourner	Bâb,	48°40,236 N 002°07,358 W
11	Saint-Lunaire	Arrivée		48°38,583 N 002°06,213 W

PARCOURS 3 : 21 MN



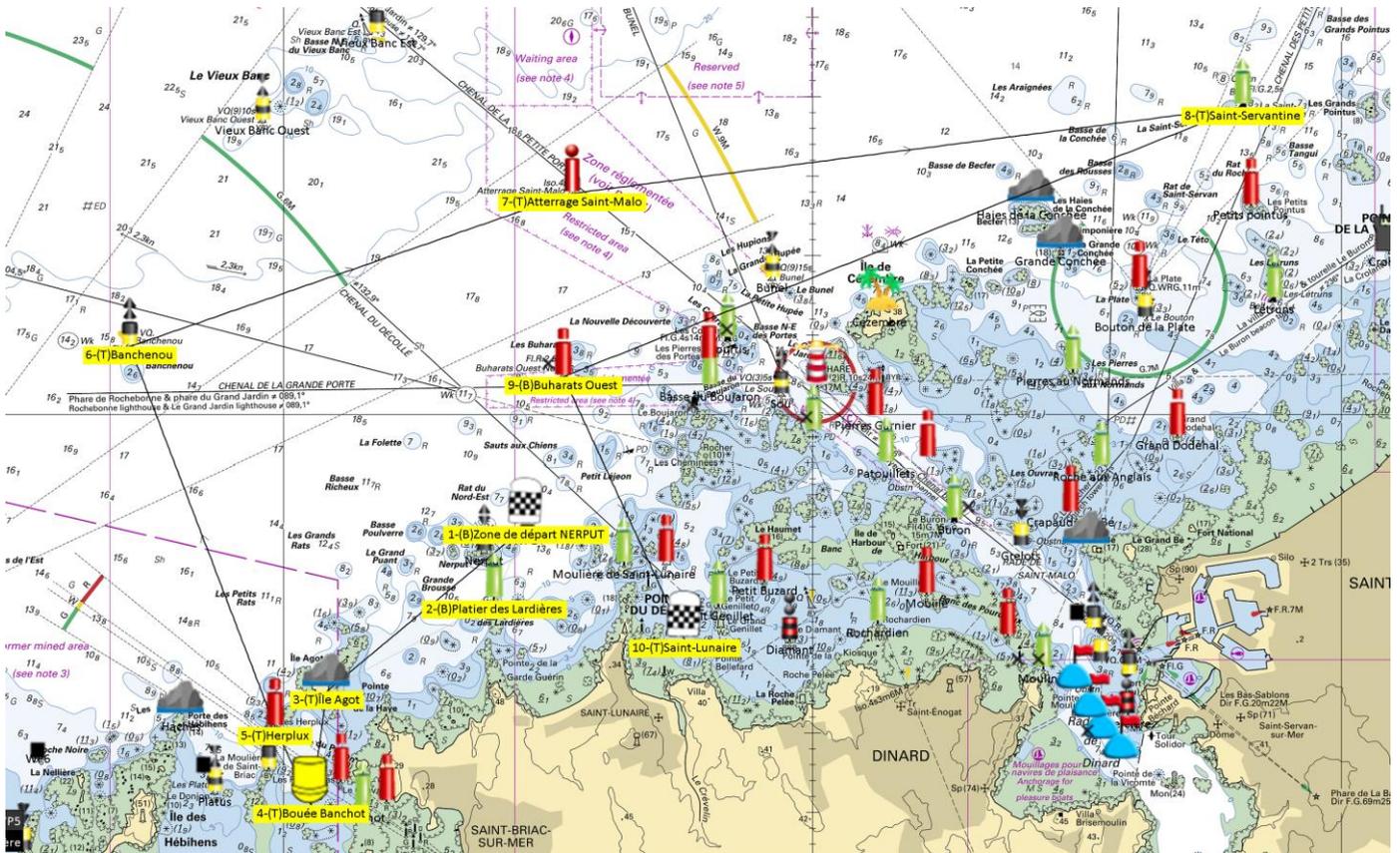
Ordre	Waypoint	Côté	Position
1	Huguenants	Départ	48°52,123 N 001°46,028 W
2	Basse aux chiens	Contourner Trib,	48°42,691 N 001°57,322 W
3	Saint-Servantine (*)	Laisser Bâb,	48°41,930 N 002°00,937 W
4	Haies de la Conchée	Laisser Bâb,	48°41,305 N 002°02,932 W
5	Buharats Ouest	Contourner Bâb,	48°40,236 N 002°07,358 W
6	Saint-Lunaire	Arrivée	48°38,583 N 002°06,213 W

PARCOURS 11 : 28 MN



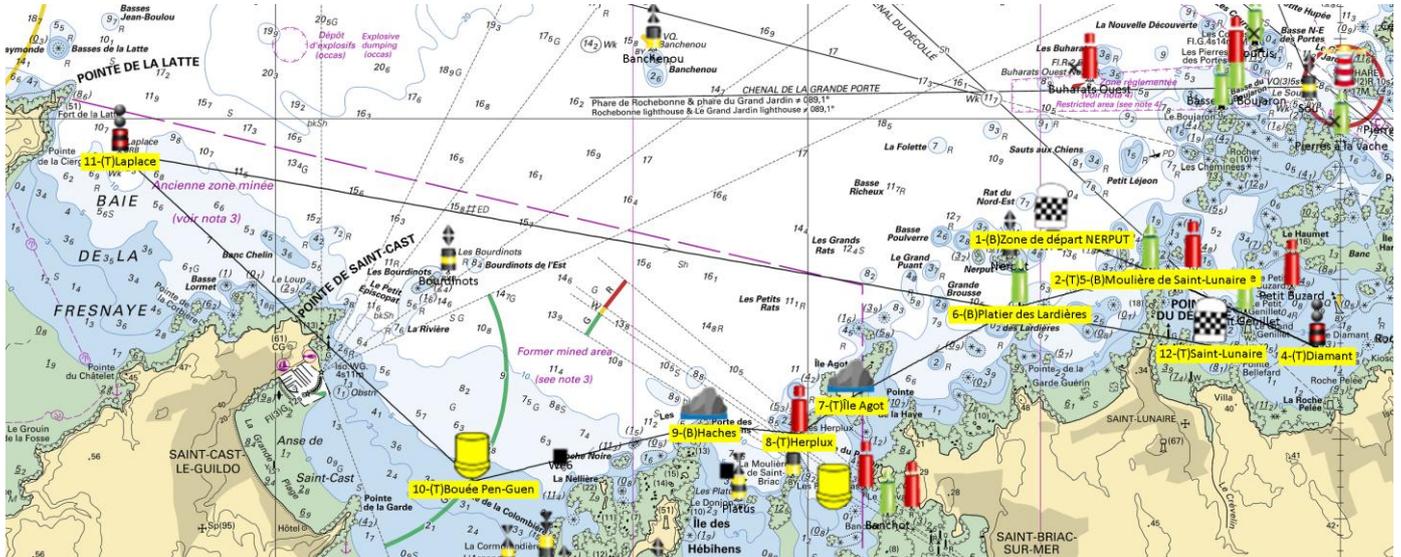
Ordre	Waypoint	Côté	Position
1	Zone de départ NERPUT	Départ	48°39,296 N 002°07,710 W
2	Moulière de Saint-Lunaire	Laisser Trib,	48°39,045 N 002°06,785 W
3	Petit Pot de Beurre	Laisser Bâb,	48°39,059 N 002°06,384 W
4	Diamant	Contourner Bâb,	48°38,569 N 002°05,216 W
5	Petit Pot de Beurre	Contourner Trib,	48°39,059 N 002°06,384 W
6	Atterrage Saint-Malo (*)	Contourner Bâb,	48°41,387 N 002°07,274 W
7	Banchenou (*)	Contourner Bâb,	48°40,425 N 002°11,454 W
8	Herplux	Contourner Bâb,	48°38,031 N 002°10,082 W
9	Île Agot	Contourner Bâb,	48°38,259 N 002°09,593 W
10	Buharats Ouest (*)	Contourner Bâb,	48°40,236 N 002°07,358 W
11	Bouée Pen-Guen	Contourner Trib,	48°37,736 N 002°13,140 W
12	Laplace	Contourner Trib,	48°39,785 N 002°16,466 W
13	Saint-Lunaire	Arrivée	48°38,583 N 002°06,213 W

PARCOURS 12 : 19 MN



Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Zone de départ NERPUT	Départ		48°39,296 N 002°07,710 W
2	Platier des Lardières	Laisser	Bâb,	48°38,828 N 002°08,011 W
3	Île Agot	Laisser	Trib,	48°38,259 N 002°09,593 W
4	Bouée Banchoat	Contourner	Trib,	48°37,541 N 002°09,743 W
5	Herflux	Contourner	Trib,	48°38,031 N 002°10,082 W
6	Banchenou (*)	Contourner	Trib,	48°40,425 N 002°11,454 W
7	Atterrage Saint-Malo (*)	Contourner	Trib,	48°41,387 N 002°07,274 W
8	Saint-Servantine	Contourner	Trib,	48°41,930 N 002°00,937 W
9	Buharats Ouest	Contourner	Bâb,	48°40,236 N 002°07,358 W
10	Saint-Lunaire	Arrivée		48°38,583 N 002°06,213 W

PARCOURS 13 : 17.5 MN



Ordre	Waypoint	Côté	Position
1	Zone de départ NERPUT	Départ	48°39,296 N 002°07,710 W
2	Moulière de Saint-Lunaire	Laisser	Trib, 48°39,045 N 002°06,785 W
3	Petit Pot de Beurre	Laisser	Bâb, 48°39,059 N 002°06,384 W
4	Diamant	Contourner	Trib, 48°38,569 N 002°05,216 W
5	Moulière de Saint-Lunaire	Contourner	Bâb, 48°39,045 N 002°06,785 W
6	Platier des Lardières	Contourner	Bâb, 48°38,828 N 002°08,011 W
7	Île Agot	Contourner	Trib, 48°38,259 N 002°09,593 W
8	Herflux (*)	Contourner	Trib, 48°38,031 N 002°10,082 W
9	Haches	Contourner	Bâb, 48°38,088 N 002°10,972 W
10	Bouée Pen-Guen (*)	Contourner	Trib, 48°37,736 N 002°13,140 W
11	Laplace	Contourner	Trib, 48°39,785 N 002°16,466 W
12	Saint-Lunaire	Arrivée	48°38,583 N 002°06,213 W

PARCOURS 99 : PARCOURS CONSTRUIT DE SUBSTITUTION

PARCOURS BANANE BÂBORD 1 Tour : départ - 1 - 2 - 3 – arrivée (au vent du Comité)

PARCOURS BANANE BÂBORD 2 Tours : départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 – arrivée (au vent du Comité)

Cap et distance Bouée 1 indiqués sur la bateau comité

